

L'ENSEIGNEMENT **SUPÉRIEUR** **POUR TOUS**

Cahier thématique

L'accessibilité et la participation
aux études supérieures

Cahier thématique

L'accessibilité et la participation
aux études supérieures

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR TOUS

Mise en contexte	1
Où en sommes-nous?	2
Pourquoi en parler maintenant?	3
Le modèle québécois d'accessibilité et de participation aux études supérieures	3
Pourquoi accroître la participation aux études supérieures?	6
Plusieurs options se présentent concernant les droits de scolarité	10
L'aide financière aux études	13
Les bourses et subventions de recherche	17
Les mesures fiscales	17
Le défi québécois	18
Pistes de réflexion	19

Mise en contexte

Un des idéaux hérités de la Révolution tranquille est de donner accès aux études supérieures à tous les Québécois et Québécoises qui en ont la capacité et la volonté. La poursuite de cet idéal sert deux grands objectifs : favoriser l'égalité des chances pour l'ensemble de la population et permettre au Québec de s'inscrire de façon durable parmi les sociétés du savoir. C'est l'essence même du modèle québécois d'accessibilité et de participation aux études supérieures.

La démocratisation de l'enseignement supérieur s'est réalisée par l'adoption de nombreux programmes, mesures et politiques et par la mise en place d'établissements sur tout le territoire québécois. Ces avancées ont permis un rattrapage historique et atténué plusieurs inégalités, tout en laissant une place importante au mérite individuel.

Ainsi, depuis cinquante ans, l'offre d'un enseignement primaire et secondaire de qualité de même que la mise en place de programmes et de mesures de soutien destinés aux clientèles pouvant avoir des besoins particuliers (Autochtones, immigrants, personnes en situation de handicap, etc.) ont amélioré l'accessibilité à l'éducation. Plus récemment s'ajoutaient la mise sur pied d'un réseau de centres de la petite enfance et des programmes d'appui à la persévérance scolaire.

La multiplication et l'adaptation de l'offre de formation dans les divers établissements, le développement de la formation à distance, de même que la création des cégeps et du réseau de l'Université du Québec ont certes facilité l'accessibilité aux études supérieures sur les plans géographique et organisationnel.

Diverses mesures importantes ont en outre favorisé cette accessibilité sur le plan financier. Mentionnons :

- la mise sur pied de formations collégiales exemptes de droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants inscrits à temps plein;
- le maintien de droits de scolarité de base peu élevés pour les étudiants et étudiantes universitaires;
- l'encadrement de certains frais afférents;
- le régime d'aide financière aux études;
- un régime fiscal prévoyant des déductions, des crédits d'impôt et des incitatifs à l'épargne pour les études supérieures à l'intention des étudiants et étudiantes et de leurs parents.

Où en sommes-nous?

Malgré les progrès réalisés depuis cinquante ans, le projet de donner accès aux études supérieures à tous les Québécois et Québécoises qui en ont la capacité et la volonté demeure inachevé. L'accessibilité doit encore être améliorée et il faut continuer de miser sur la persévérance si l'on veut permettre à un plus grand nombre de Québécois et de Québécoises d'achever des études supérieures¹.

Dans ce contexte, il y a lieu d'examiner les divers facteurs qui influent sur l'accessibilité et la participation aux études supérieures.

Bien que la dimension financière soit importante dans la décision d'entreprendre et de mener à terme des études supérieures, d'autres facteurs sont tout aussi réels :

- Selon Statistique Canada, le rendement scolaire, l'influence et l'environnement socioéconomique des parents de même que la qualité de l'école secondaire expliquent 84 % de l'écart de participation aux études universitaires entre les jeunes de familles à faible revenu et ceux de familles aisées².
- Les hommes sont moins nombreux que les femmes à accéder aux études postsecondaires. Le taux de décrochage au secondaire plus élevé chez les garçons peut expliquer en partie ce phénomène. Au Québec, en 2009, 21,6 % des hommes de 19 ans n'avaient pas de diplôme de niveau secondaire comparativement à 12,4 % des femmes.
- La scolarité des parents a une plus grande incidence que le revenu familial dans la probabilité que les enfants entreprennent des études universitaires. Les élèves dont les parents ont une scolarité ne dépassant pas le secondaire sont trois fois moins nombreux à l'université que ceux dont les parents sont allés à l'université³.
- Le manque d'information et les perceptions erronées, notamment sur le coût des études universitaires, jouent un rôle majeur dans la décision d'entreprendre ou non des études supérieures. Ainsi, un tiers des élèves canadiens du deuxième cycle du secondaire qui envisagent d'aller à l'université ne savent pas à combien s'élèveront leurs droits de scolarité. Parmi les élèves qui sont en mesure d'évaluer ces coûts, la majorité les surestime du double⁴.

¹ Selon de récentes observations, le Québec tire de l'arrière par rapport à l'Ontario et à la Colombie-Britannique, notamment en ce qui a trait à la diplomation des hommes. Centre sur la productivité et la prospérité (CPP) de HEC Montréal, *Bilan 2012*, Montréal, HEC Montréal, 2012.

² Marc Frenette, *Pourquoi les jeunes provenant de familles à plus faible revenu sont-ils moins susceptibles de fréquenter l'université? Analyse fondée sur les aptitudes aux études, l'influence des parents et les contraintes financières*. Ottawa, Statistique Canada, 2007.

³ Marie Drolet, *Participation aux études postsecondaires au Canada: Le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 90?* Ottawa, Statistique Canada, 2005.

⁴ Joseph Berger, *Le prix du savoir: L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, troisième édition, 2007.

Pourquoi en parler maintenant?

La volonté politique est claire. Lors de l'assermentation du Conseil des ministres, la première ministre a donné pour mandat au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie de « forger un consensus qui permettra d'assurer un accès à l'enseignement supérieur aux Québécois qui en ont le désir et la capacité, tout en freinant au maximum l'endettement des jeunes⁵ ».

Près d'un demi-siècle après la publication du rapport Parent, plusieurs raisons nous invitent à examiner l'enjeu de l'accessibilité et de la participation aux études supérieures :

- Notre réussite en tant que société du savoir déterminera notre dynamisme économique, social et culturel. Elle façonnera notre relation avec le monde. À cet égard, notre succès est directement tributaire de l'accessibilité et de la participation de notre population aux études supérieures.
- L'évolution de la société fait en sorte que le profil des étudiants et étudiantes a changé. Les cheminements scolaires sont moins linéaires qu'avant. La question de la formation continue prend aussi de l'ampleur. Une telle diversification suscite de nouveaux besoins de formation auxquels il faut répondre pour favoriser l'accès et la persévérance.
- Au cours de la dernière année, un grand nombre de Québécois et de Québécoises ont exprimé leurs préoccupations quant à l'impact que pourrait avoir une hausse des droits de scolarité sur l'accessibilité aux études universitaires, sans nécessairement prendre en compte toutefois l'ensemble des facteurs d'accessibilité.

⁵ Dans le cadre de la thématique, l'endettement lié aux études sera abordé.

Le modèle québécois d'accessibilité et de participation aux études supérieures

On peut envisager le modèle québécois d'accessibilité et de participation aux études supérieures comme le résultat d'une vision de l'éducation prenant sa source dans le rapport Parent. Ce modèle a été soutenu par des mesures, des politiques et des programmes liés au contexte socioéconomique du Québec.

L'accessibilité aux études supérieures comporte ainsi plusieurs volets interdépendants dont l'importance varie d'une personne à l'autre.

L'accessibilité géographique

- L'accessibilité géographique désigne la possibilité de poursuivre une formation dans un lieu d'enseignement situé près de son lieu de résidence ou de travail.
- Dans plusieurs régions, nous constatons une multiplication des lieux d'enseignement et de l'offre de formation universitaire.

Le Québec compte 18 établissements universitaires (dont 10 au sein du réseau de l'Université du Québec) et 99 établissements d'enseignement collégial répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

L'accessibilité organisationnelle

- L'accessibilité organisationnelle consiste à lever des barrières structurelles en offrant des réponses à des besoins de formation et d'aménagement des études pour ceux et celles qui montrent un intérêt et des aptitudes en la matière.
- La diversité de l'offre de formation rend parfois difficile la reconnaissance des acquis, des crédits et des diplômes pour les étudiants et étudiantes qui présentent un parcours atypique. Il importe de réfléchir sur les moyens permettant d'assurer que les apprentissages réalisés seront reconnus équivalents, dans la mesure du possible, d'un établissement à l'autre.
- La poursuite du développement d'une offre de formation à distance sur l'ensemble du territoire, capable de répondre rapidement et adéquatement aux besoins des étudiants et étudiantes, est un élément susceptible d'améliorer l'accessibilité organisationnelle. L'évolution rapide des technologies nous offre des occasions d'innovation à cet égard.

L'accessibilité financière

- L'accessibilité financière désigne les politiques et programmes qui visent à lever les obstacles financiers à l'éducation supérieure pour les personnes à faible revenu.
- Au Québec, la pièce maîtresse de notre volonté de favoriser l'égalité des chances se matérialise, notamment, par des droits de scolarité universitaires de base peu élevés, un régime d'aide financière aux études et des mesures fiscales tenant compte des besoins des étudiants et étudiantes.
- En plus de favoriser l'accès à des études supérieures, le Programme de prêts et bourses permet d'amoindrir les effets de l'endettement de deux façons : d'une part, les prêts sont garantis et les intérêts sont assumés par le gouvernement; d'autre part, le programme limite le total de prêts contractés et accorde le reste de l'aide jugée nécessaire sous forme de bourses. L'endettement de nos diplômés et diplômées est donc significativement inférieur à ce qui est observé ailleurs au Canada (voir page 15).

L'accessibilité socioéconomique et culturelle

- Au-delà de l'accessibilité financière, l'accessibilité socioéconomique et culturelle désigne un ensemble de mesures visant à aider les étudiants et étudiantes à entreprendre des études supérieures, indépendamment de leurs caractéristiques individuelles (sexe, âge, état de santé), éducatives (cheminement scolaire), familiales (scolarité des parents, revenu des parents, soutien et perception de l'éducation) et culturelles (langue maternelle et appartenance à une communauté culturelle).
- L'enjeu de l'accessibilité n'interpelle pas la société de la même manière qu'à l'époque du rapport Parent. En effet, «en 1966, 41 % [des concitoyens et concitoyennes] considéraient que de rendre l'instruction plus accessible à tous était l'activité à laquelle le gouvernement devait accorder le plus d'importance. En 2002, seulement 5 % estimaient que l'éducation devait constituer la première priorité du gouvernement. Tout se passe comme si les Québécois et les Québécoises considéraient l'éducation comme un dossier réglé et l'objectif de la scolarisation optimale de la population comme une œuvre achevée »⁶. Or, devenir de façon durable une société du savoir nécessite de valoriser pleinement l'éducation et ses bénéfices.
- Les facteurs socioéconomiques et culturels influent sur l'ensemble du cheminement scolaire des jeunes. L'accessibilité aux études supérieures se joue en amont, de la petite enfance aux études secondaires. Par ailleurs, un grand nombre de jeunes se butent à des obstacles les détournant des études supérieures. Cette situation exige l'adoption de diverses mesures palliatives.
- À titre d'exemple, mentionnons les initiatives à l'appui de la persévérance scolaire. Ainsi, la stratégie d'intervention *Agir autrement*, qui cible les écoles défavorisées, soutient l'apprentissage de la lecture et valorise les aspirations des élèves de même qu'elle vise l'amélioration de l'environnement scolaire. Le plan d'action *L'école, j'y tiens!* compte pour sa part treize voies de réussite et mobilise l'ensemble des acteurs vers l'objectif de diplomation en conciliant les différences entre élèves, entre écoles et entre régions.
- Une information accrue au secondaire est nécessaire notamment auprès des étudiants et étudiantes de première génération, c'est-à-dire dont les parents n'ont pas fait d'études supérieures. Il a été démontré en effet que les parents qui ont fait des études supérieures sont plus susceptibles que ceux qui n'en ont pas fait d'informer et d'encourager leurs enfants à en entreprendre. Les efforts d'information au secondaire visent à combler cette lacune.
- Les programmes d'aide financière s'adressant aux établissements et aux étudiants et étudiantes ont été adaptés pour répondre à leurs besoins particuliers.
- Un centre d'études collégiales a été inauguré en 2011 à Odanak, en collaboration avec le Conseil en Éducation des Premières Nations, afin de répondre aux besoins de formation collégiale des Autochtones. De plus, avec le concours du ministère de la Santé et des Services sociaux, une subvention permet aux facultés de médecine d'admettre seize étudiants ou étudiantes autochtones supplémentaires par période de cinq ans, en plus des admissions habituelles.

⁶ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Rapport sur l'accès à l'éducation*, octobre 2005, p. 5.

Pourquoi accroître la participation aux études supérieures?

Le taux de participation aux études universitaires mesure la proportion de personnes inscrites à l'université dans l'intention d'obtenir un grade par rapport à la population de 18 à 24 ans.

- Au Québec, ce taux était de 30,1 % en 2010-2011, comparativement à 22,6 % en 1990-1991. Il a ainsi augmenté du tiers en vingt ans.
- Il est inférieur au taux de l'Ontario, évalué à 32,9 %⁷ en 2010-2011, mais il équivaut à celui de l'ensemble du Canada, soit 30,1 %. Le Québec est donc en milieu de peloton.

⁷ La décision de supprimer la 13^e année a été appliquée en Ontario à partir de 2003-2004. Cette année-là, les étudiants de 12^e et de 13^e année sont donc entrés au même moment à l'université, ce qui a créé une double cohorte gonflant artificiellement le taux de participation universitaire durant les années suivantes.

Après l'accès, la persévérance

Bien qu'ils soient plus nombreux aujourd'hui à entrer au cégep ou à l'université, les Québécois et les Québécoises ne réussissent pas tous à mener leur projet d'études à terme.

Pour que le plus grand nombre possible obtienne un premier diplôme d'études supérieures, il est crucial de favoriser la persévérance.

Participation et réussite au collégial, 2009-2010

Taux d'accès ⁸ à l'enseignement ordinaire	Taux d'obtention ⁹ d'un DEC
60,9 %	39,9 %
Source : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2012 (à paraître)	

Participation et réussite à l'université, 2010-2011

	Taux d'accès ⁸	Taux d'obtention d'un diplôme ⁹
Baccalauréat	44,2 %	33,2 %
Maîtrise	12,9 %	10,0 %
Doctorat	3,2 %	1,5 %
Source : ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, <i>Indicateurs de l'éducation</i> , édition 2012 (à paraître)		

Pour que le Québec puisse tirer tous les bénéfices d'une participation accrue de la population aux études supérieures, il importe de se questionner sur les multiples facteurs d'accessibilité.

⁸ Taux d'accès : proportion d'une génération qui s'inscrit une première fois à des études collégiales ou universitaires.

⁹ Taux d'obtention d'un diplôme : proportion d'une génération obtenant un premier diplôme collégial ou universitaire.

Pour se réaliser en tant que société du savoir

Dans le contexte mondial actuel, l'éducation supérieure est une force tant individuelle que collective. En plus de favoriser l'expression des citoyens et citoyennes, elle fournit des clés essentielles pour mieux comprendre les enjeux mondiaux de plus en plus complexes, trouver des solutions créatives aux problèmes humains, participer pleinement à la vie démocratique et gagner en autonomie.

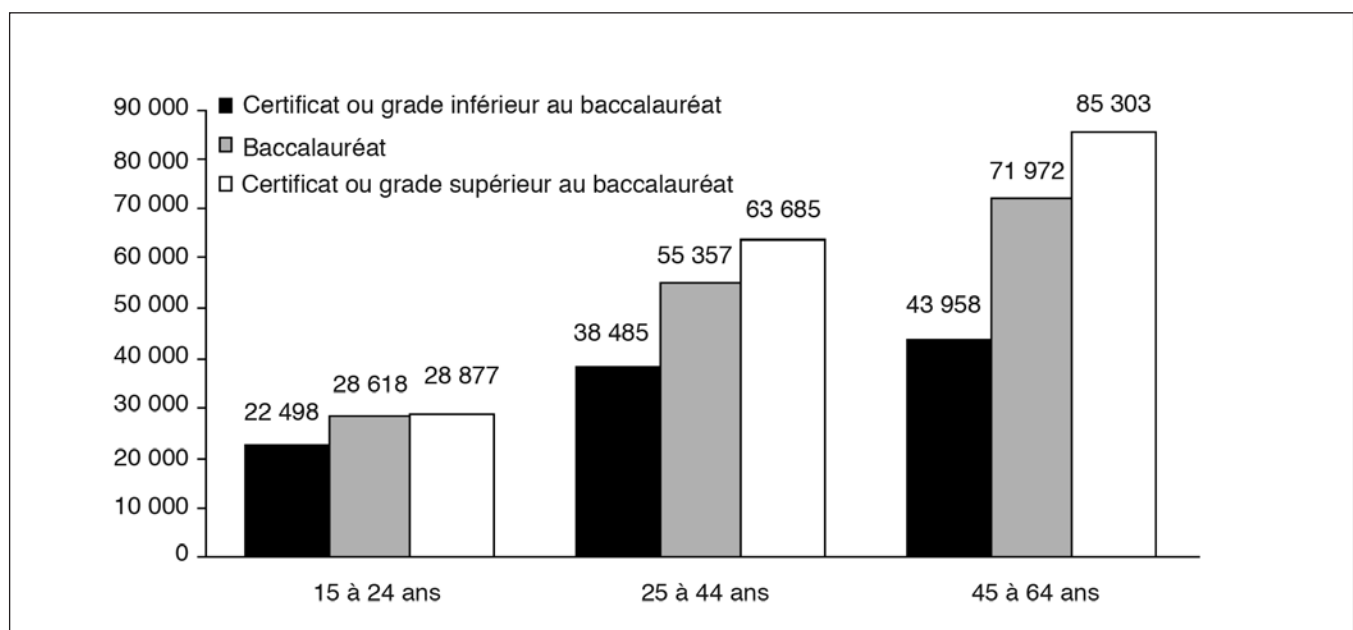
Pour tirer tous les bénéfices associés au diplôme universitaire

Plusieurs données confirment le lien direct entre la formation universitaire et divers indices de développement économique.

- Le niveau de scolarité a un effet direct sur le revenu. En moyenne, une personne titulaire d'un diplôme supérieur au baccalauréat bénéficie d'un salaire annuel plus élevé qu'une personne titulaire d'un baccalauréat ou d'un grade inférieur, et cela, quelle que soit la tranche d'âge.

Gains annuels moyens de la population active selon l'âge et le plus haut niveau de scolarité atteint en 2005

(en dollars constants de 2005)

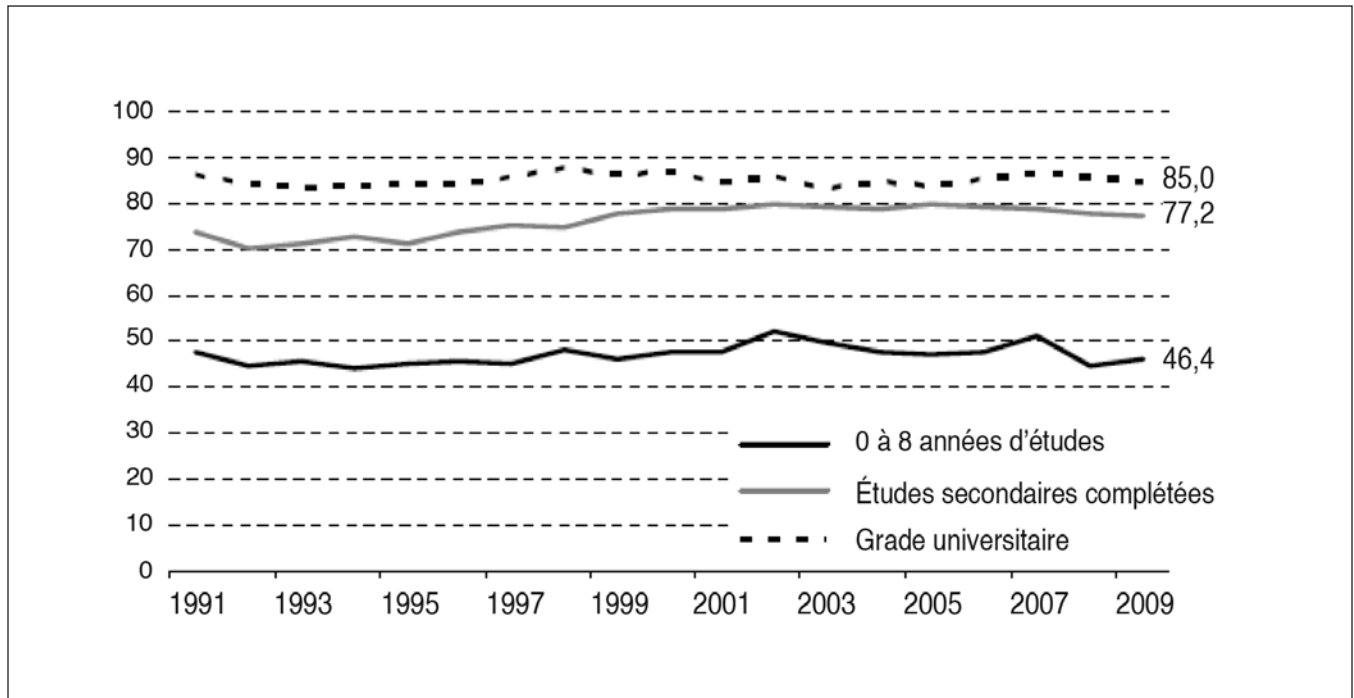


Source : Statistique Canada

- Il existe une relation étroite entre la formation universitaire et le marché de l'emploi. L'obtention d'un diplôme universitaire améliore l'accès au marché du travail. Ainsi, on note un écart constant dans le taux d'emploi à l'avantage des personnes les plus scolarisées : plus le niveau de formation est élevé, plus le taux d'emploi est élevé.

Évolution du taux d'emploi dans la population âgée de 25 à 44 ans

(selon le niveau de formation le plus élevé atteint, taux en pourcentage)



Source: Statistique Canada



Plusieurs options se présentent concernant les droits de scolarité

Bien que les droits de scolarité soient la composante la plus visible des facteurs d'accessibilité financière à l'université, il ne s'agit pas nécessairement de la plus significative. Plusieurs options ont été envisagées à leur égard jusqu'à maintenant.

La hausse

À l'instar de certains groupes de la société, le gouvernement précédent s'est prononcé en faveur d'une hausse des droits de scolarité universitaires.

Le gouvernement actuel a annulé, en septembre 2012, la hausse de 1 778\$ sur sept ans prévue par son prédécesseur. Cette augmentation aurait constitué un frein à l'accessibilité aux études supérieures pour les jeunes Québécois et Québécoises.

À terme, cette annulation entraînera un écart de 170 M\$ par rapport à la contribution étudiante au financement des universités qui avait été prévue.

L'indexation

Le gouvernement privilégie une indexation annuelle des droits de scolarité afin de tenir compte notamment de l'augmentation du coût de la vie.

À titre indicatif, une indexation des droits de scolarité à hauteur de l'inflation (2 %) signifierait des augmentations annuelles de 46\$ en moyenne entre 2013-2014 et 2018-2019 pour un étudiant ou une étudiante à temps plein.

Annulation de la hausse des droits de scolarité (en millions de dollars)

	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019
Annulation de la hausse des droits de scolarité	-47	-101	-155	-208	-259	-308	-357
Économies liées à l'Aide financière aux études	17	37	58	77	96	114	132
Économies découlant du crédit d'impôt pour frais de scolarité	6	13	21	29	30	46	55
Total	-24	-51	-76	-102	-133	-148	-170
Illustration d'une indexation à l'inflation des droits de scolarité¹⁰	—	8	17	27	66	45	55

¹⁰ Ces montants ne tiennent pas compte de l'effet d'une indexation à l'inflation des droits de scolarité sur le Programme de prêts et bourses.
Source: Ministère des Finances et de l'Économie

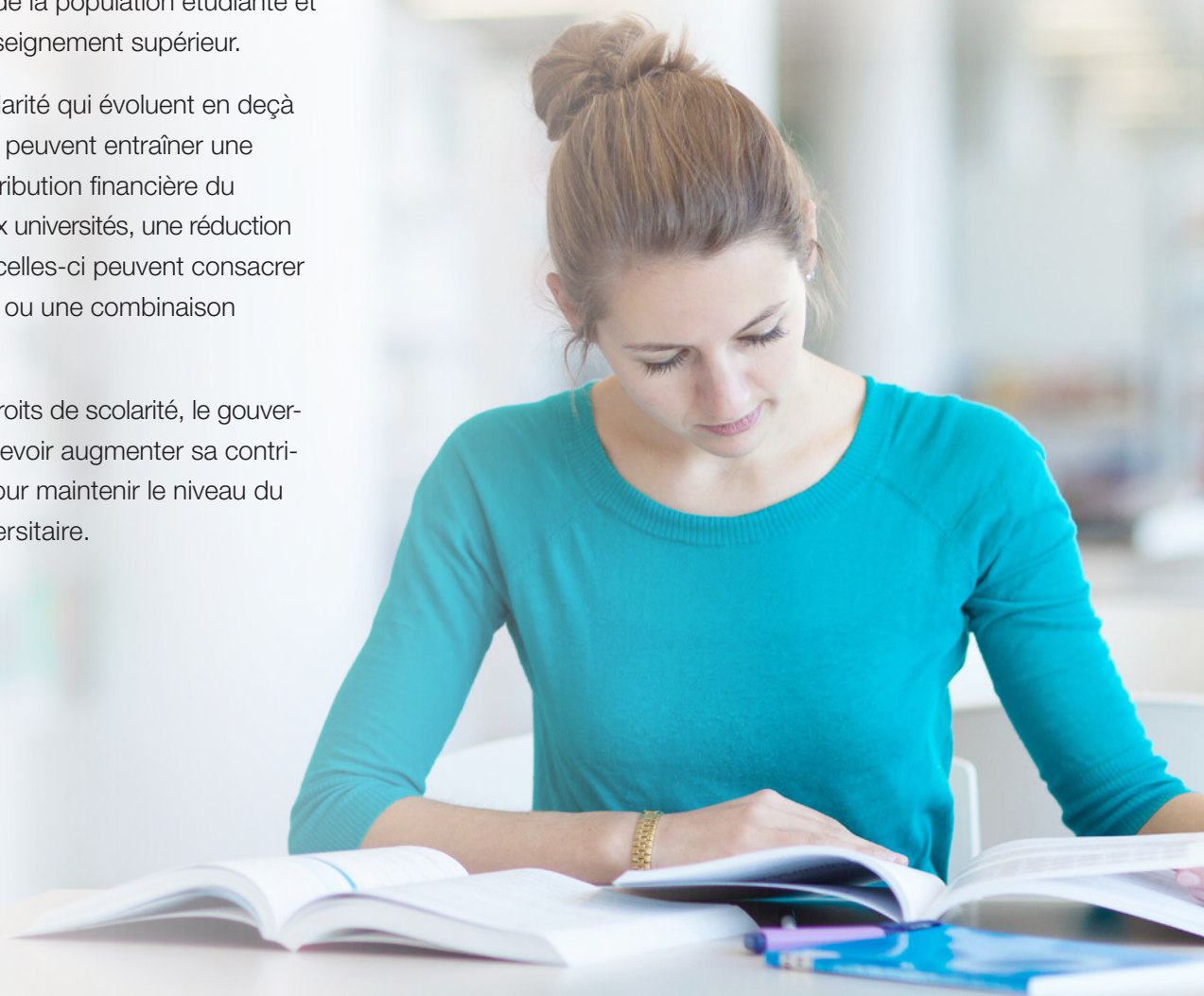
Le gel

Le Québec a connu de longues périodes où les droits de scolarité étaient fixés à un niveau donné en dollars courants. Le Québec ayant toujours connu une inflation supérieure à zéro, ce gel correspondait à une baisse annuelle relative des droits de scolarité par rapport aux autres dépenses de la population étudiante et aux coûts de l'enseignement supérieur.

Des droits de scolarité qui évoluent en deçà du taux d'inflation peuvent entraîner une hausse de la contribution financière du gouvernement aux universités, une réduction des sommes que celles-ci peuvent consacrer à l'enseignement, ou une combinaison des deux.

Avec un gel des droits de scolarité, le gouvernement pourrait devoir augmenter sa contribution annuelle pour maintenir le niveau du financement universitaire.

D'autres options, comme la gratuité scolaire, ont été revendiquées par différents partenaires et pourront faire l'objet de discussions lors de la rencontre thématique et du Sommet.

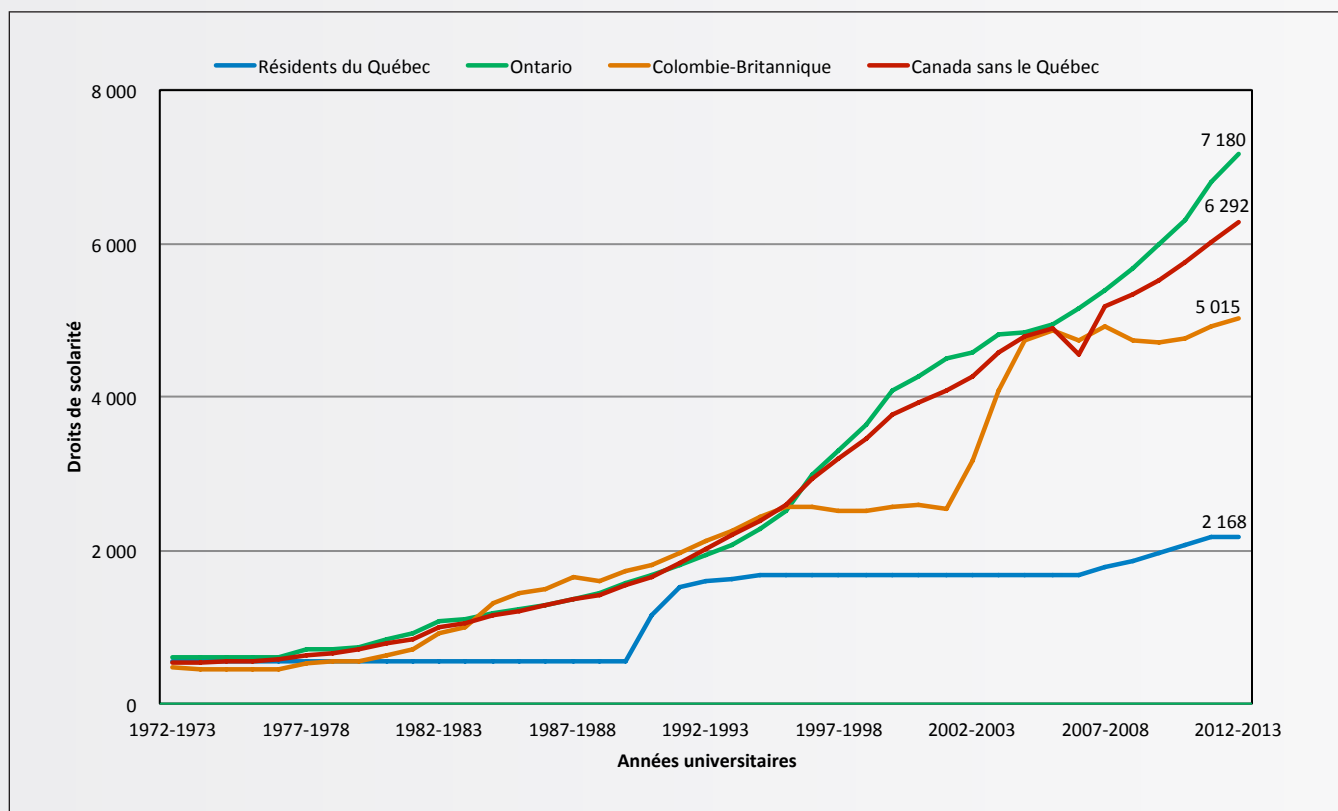


Moyenne des droits de scolarité des étudiantes et étudiants canadiens inscrits à temps plein au premier cycle universitaire en 2012-2013, selon les régions du Canada :

- 2 168 \$ au Québec (résidents du Québec)
- 7 180 \$ en Ontario
- 5 015 \$ en Colombie-Britannique
- 6 292 \$ au Canada sans le Québec

Évolution des droits de scolarité des étudiants universitaires résidents de la province au 1^{er} cycle entre 1972-1973 et 2012-2013

(en dollars par étudiant à temps complet)



La part occupée par les droits de scolarité dans le revenu disponible des Québécois et Québécoises a diminué entre 1992 et 2010, alors qu'elle a augmenté de façon significative dans celui des résidents de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'ensemble du Canada sans le Québec.

Droits de scolarité/revenu personnel disponible par habitant

	1992	2010
Québec	9,4 %	7,8 %
Ontario	10,4 %	20,0 %
Colombie-Britannique	12,2 %	16,1 %
Canada sans le Québec	11,8 %	18,0 %

Sources : Statistique Canada et ISQ, *Tableau statistique canadien*, juillet 2012.

Statistique Canada, *Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance dans les universités et collèges du Canada* (FSSUC).

L'aide financière aux études

Le principal programme québécois d'aide financière aux études est le Programme de prêts et bourses, créé en 1966 suivant le principe que toute personne ayant le talent et la volonté de poursuivre des études doit pouvoir le faire sans être freinée par sa situation financière. Ce programme est à caractère contributif et supplétif, ce qui signifie que les étudiants et étudiantes, de même qu'au besoin leurs parents, répondants ou conjoints, sont les premiers responsables du financement de leurs études.

L'aide financière accordée dans le cadre du Programme de prêts et bourses est calculée selon la formule

Dépenses admises - Contribution = Aide.

Au fil des ans, ce calcul a été ajusté pour tenir compte de différentes situations familiales, et des programmes complémentaires ont vu le jour. Depuis sa création, l'aide financière aux études a augmenté de façon substantielle. L'aide versée dans le cadre du Programme de prêts et bourses est passée de 166 M\$ en 1980-1981 à 937 M\$ en 2010-2011. Le montant des bourses a aussi augmenté, passant de 78 M\$ à 508 M\$.

En 2010-2011, près de 40 % des étudiants et étudiantes universitaires bénéficiaient d'une aide financière dans le cadre du Programme.

Bénéficiaires de l'aide financière

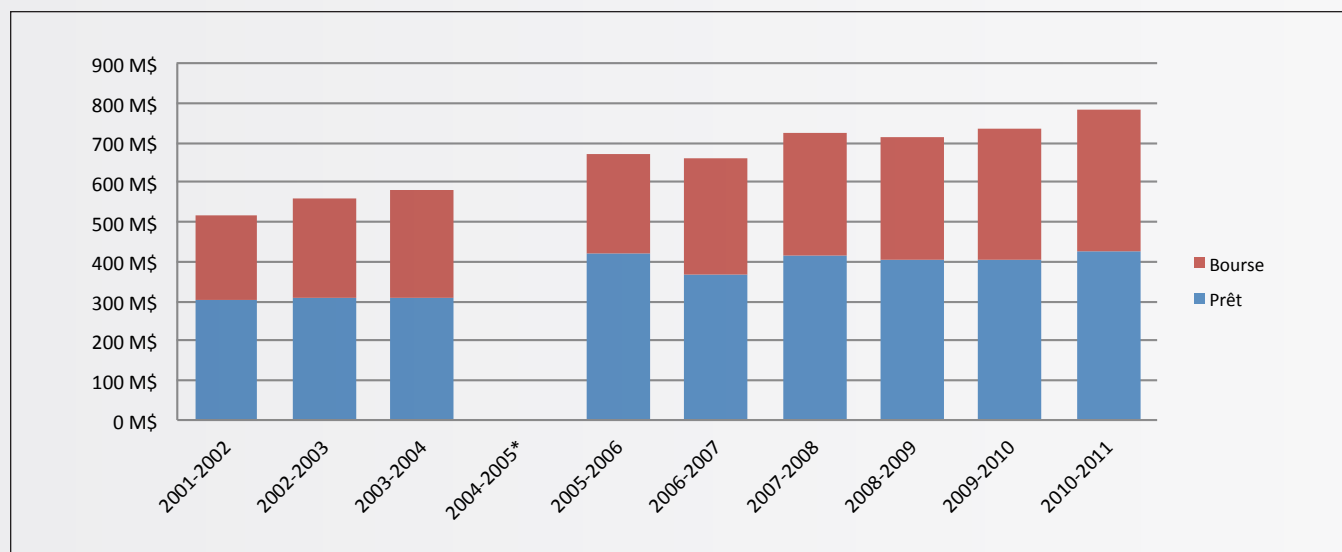
(collégial et universitaire)



* Le cycle d'attribution 2004-2005 n'a pas été présenté puisqu'il comprenait exceptionnellement 16 mois, tandis que les autres cycles en comptaient 12 en raison de la réforme du régime d'aide financière aux études.

Volume total d'aide financière

(collégial et universitaire)



* Le cycle d'attribution 2004-2005 n'a pas été présenté puisqu'il comprenait exceptionnellement 16 mois, tandis que les autres cycles en comptaient 12 en raison de la réforme du régime d'aide financière aux études.

Le modèle québécois d'accessibilité aux études supérieures permet à nos étudiants et étudiantes d'avoir le niveau d'endettement le plus bas au Canada.

Dette moyenne (toutes dettes incluses) et incidence de l'endettement des étudiants et étudiantes terminant leur baccalauréat, 2009¹¹.

	Dette moyenne des diplômés et diplômées	Pourcentage des diplômés ayant contracté un prêt
Québec	15 102\$	45 %
Manitoba	19 953\$	47 %
Alberta	24 305\$	54 %
Colombie-Britannique	26 738\$	54 %
Ontario	25 778\$	64 %
Saskatchewan	28 089\$	60 %
Nouveau Brunswick	28 904\$	62 %
Nouvelle-Écosse	30 128\$	64 %

Les bonifications de l'aide financière aux études en 2012-2013

Les bonifications annoncées par le gouvernement précédent pour atténuer les effets de la hausse des droits de scolarité universitaires avaient un coût à terme (en 2019-2020) de 183,6 M\$.

Équivalant à 35 % des revenus prélevés par suite de la hausse des droits de scolarité, elles étaient compensées par une réduction du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen, de même que par une diminution des montants versés au Fonds pour l'excellence et la performance des universités.

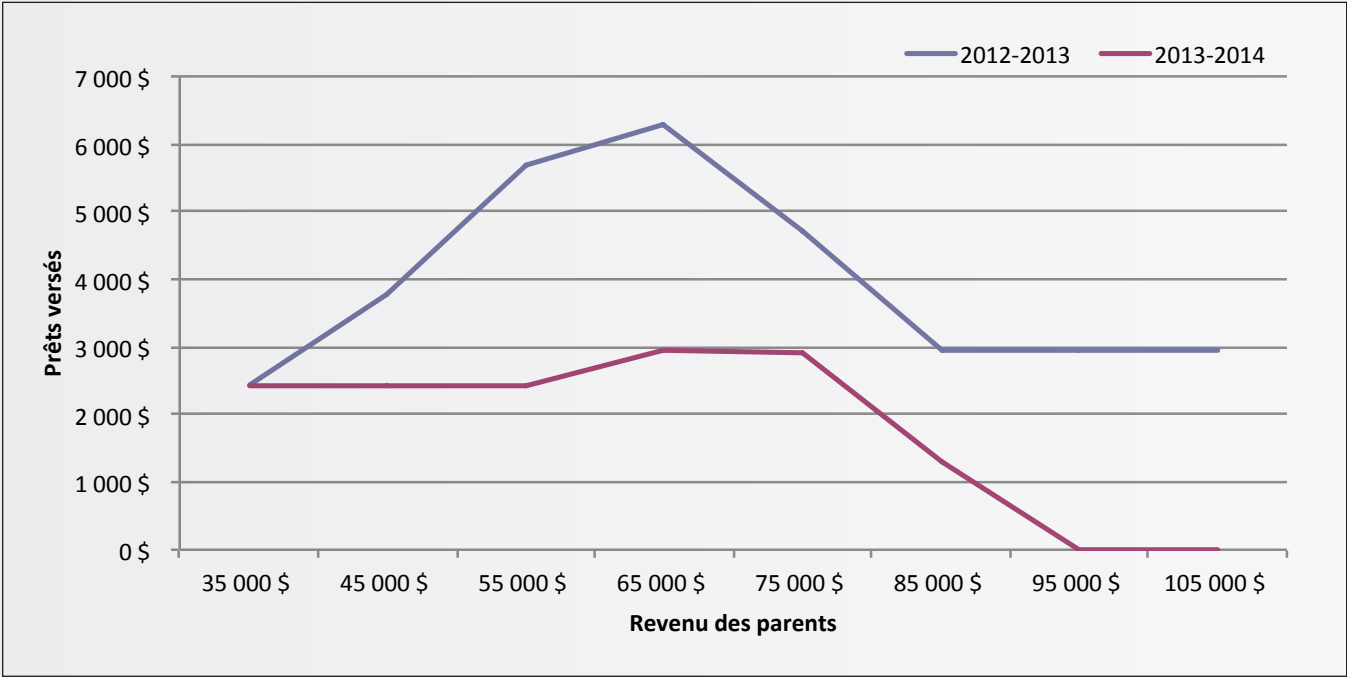
Le gouvernement a maintenu en 2012-2013 les mesures en vigueur pour préserver l'accessibilité aux études universitaires par suite de la hausse des droits de scolarité envisagée.

Pour les années suivantes, compte tenu de l'annulation de la hausse des droits de scolarité par le gouvernement actuel, l'aide financière serait établie au niveau de celle de 2011-2012. Dans l'éventualité où les droits de scolarité seraient indexés, une bonification adéquate de l'aide financière devra être envisagée.

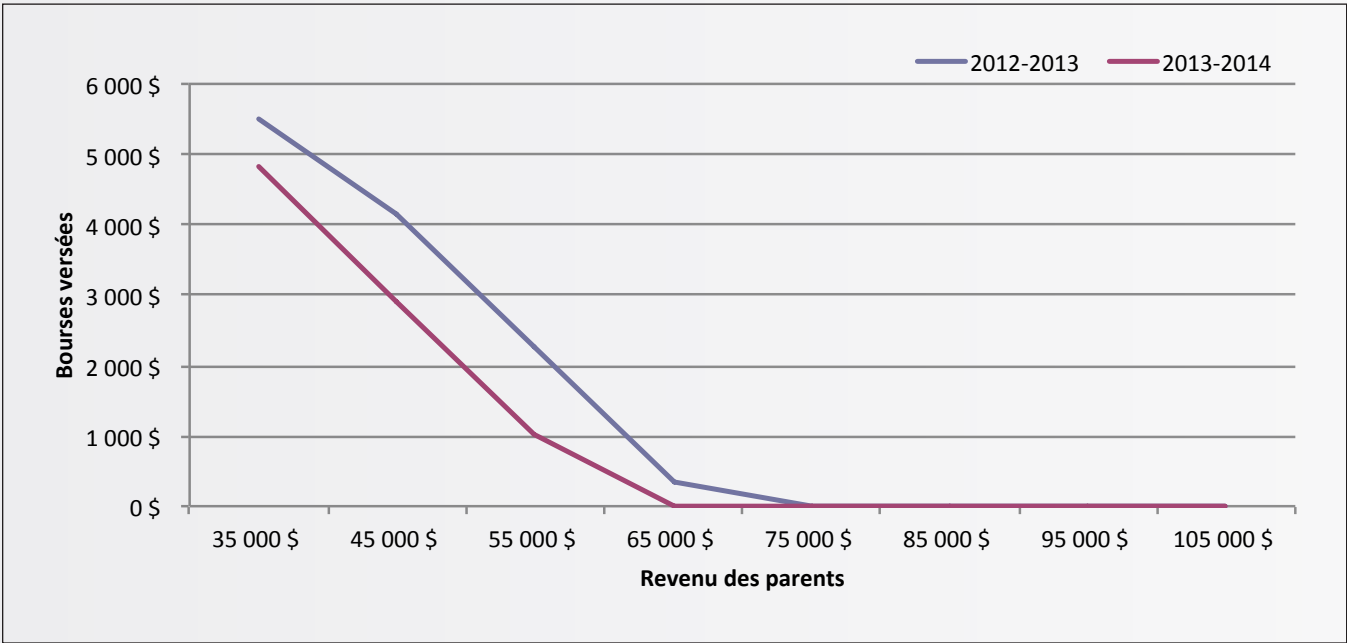
Les bonifications annoncées par le gouvernement précédent avaient comme principaux effets de compenser la hausse des droits de scolarité et d'améliorer l'accessibilité au Programme de prêts et bourses en diminuant la contribution demandée aux parents et aux conjoints.

¹¹ Joseph Berger, Anne Motte et Andrew Parkin, *Le Prix du savoir : L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, 4^e édition, 2009. Ces données sont tirées d'un sondage mené en 2009 par le Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires (CCREU) auprès des étudiants canadiens terminant leur baccalauréat. Les données incluent les prêts accordés ou garantis par le gouvernement et les autres prêts privés liés aux études.

Prêts versés aux étudiants et étudiantes selon le revenu des parents
Comparaison entre les années 2012-2013 et 2013-2014



Bourses versées aux étudiants et étudiantes selon le revenu des parents
Comparaison entre les années 2012-2013 et 2013-2014



Les bourses et subventions de recherche

Les bourses de recherche contribuent à soutenir les étudiants-chercheurs-créateurs du Québec. Les programmes de bourses et de subventions des Fonds de recherche du Québec soutiennent les étudiants-chercheurs-créateurs à hauteur de plus de 75 M\$ annuellement, soit près de 37 % de leurs budgets.

De la même manière, on estime que plus du tiers du financement obtenu par les universités du Québec (en 2008-2009, près de 570 M\$ sur 1,545 G\$) pour leurs activités de recherche bénéficie aux étudiants-chercheurs-créateurs.

Les mesures fiscales

Le régime fiscal du Québec accorde des incitatifs aux études et tient compte de la capacité moindre des étudiants et étudiantes à payer des impôts en raison de certaines dépenses ou de certaines situations. Au total, l'aide fiscale québécoise aux études s'élevait à 378 M\$ en 2012.

Le régime fiscal québécois prévoit des mesures visant à soutenir l'étudiant ou l'étudiante et ses parents. Certains crédits d'impôt peuvent être réclamés par la personne qui étudie. Si elle le souhaite, elle peut choisir de les transférer à ses parents.

Certaines mesures comme le Régime enregistré d'épargne-études (REEE) ou l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) ont pour objet de soutenir financièrement les étudiants et étudiantes en encourageant leurs parents à épargner pour les études futures de leurs enfants.

Pendant le parcours scolaire, certaines mesures sont accordées à l'étudiant ou l'étudiante, comme l'exemption d'impôt des bourses d'études et des récompenses, ainsi que le crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen. Les parents peuvent bénéficier, par exemple, du transfert à leur endroit du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen.

D'autres mesures visent à appuyer l'étudiant ou l'étudiante lorsqu'il ou elle a terminé ses études, notamment le crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant et le crédit d'impôt pour nouveaux diplômés en région ressource éloignée.

Aide fiscale aux étudiants — Québec — 2012 (millions de dollars)

	Coût en 2012
Exemptions d'impôt à l'égard des bourses et des récompenses	54
Régime enregistré d'épargne-études	n. d.
Incitatif québécois à l'épargne-études	55
Crédits d'impôt non remboursables :	
• frais de scolarité et d'examen	101
• transfert aux parents ou aux grands-parents du crédit d'impôt pour frais de scolarité et d'examen	49
• intérêts payés sur un prêt étudiant	11
Crédits d'impôt pour enfants à charge :	
• montant pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires	4
• transfert de la contribution parentale reconnue	46
Déductions :	
• dépenses d'outillage des apprentis mécaniciens de véhicules	faible
• remboursement d'une dette d'études contractée dans le cadre du programme SPRINT	faible
• aide financière relative à des frais de scolarité pour la formation de base des adultes	faible
Crédit d'impôt pour nouveaux diplômés travaillant dans une région ressource éloignée	58
TOTAL	378

Source : Dépenses fiscales - 2012, ministère des Finances et de l'Économie.

Le défi québécois

Le défi à relever pour le Québec consiste à ajuster le modèle d'accessibilité et de participation aux études supérieures afin de maintenir les acquis et de faire de nouveaux gains, notamment :

- en augmentant la participation aux études supérieures des étudiants et étudiantes de première génération;
- en favorisant la persévérance et la réussite, du secondaire à l'université (en portant particulièrement attention aux garçons et aux hommes);
- en favorisant l'éducation tout au long de la vie, afin que le plus grand nombre possible de Québécois et de Québécoises obtienne un premier diplôme collégial ou universitaire;
- en tenant compte des nouveaux modes de diffusion du savoir et en explorant des avenues comme la formation à distance et la souplesse de certaines formations.

Pistes de réflexion

L'objectif du Québec est clair : accroître la participation aux études supérieures en misant sur une plus grande accessibilité et la persévérance. Une population plus instruite favorise une plus grande participation citoyenne, permet de mieux répondre aux nombreux défis sociaux qui nous attendent, comme le vieillissement de la population, et permet de construire une économie diversifiée, durable et créative.

1. Quels ajustements devraient être apportés au modèle québécois d'accessibilité et de participation aux études supérieures ?
2. Le Québec devrait-il se fixer des objectifs précis en matière d'accessibilité, de participation et de persévérance (obtention du diplôme) pour les prochaines années¹² ?
3. Quels sont les défis à relever, en termes d'accessibilité et de participation aux études supérieures, afin de permettre au Québec de s'ancrer durablement dans la société du savoir ?

¹² À titre indicatif, le Conseil supérieur de l'éducation a publié, en 2008, un avis intitulé Des acquis à préserver et des défis à relever pour les universités québécoises, dans lequel il recommande de viser, d'ici 2017 au sein de la population québécoise, l'atteinte d'un taux d'accès au baccalauréat de 50 % et d'un taux de diplomation de 37,5 % (p. 55).

Pour nous joindre

**Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie**

Québec 

1035, rue De La Chevrotière,
Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 266-3363

mesrst.gouv.qc.ca



ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU QUÉBEC

Université (campus principal et secondaire) 

Collège (Cégep, Centre d'études collégiales, collège privé) 

Limite des régions administratives 

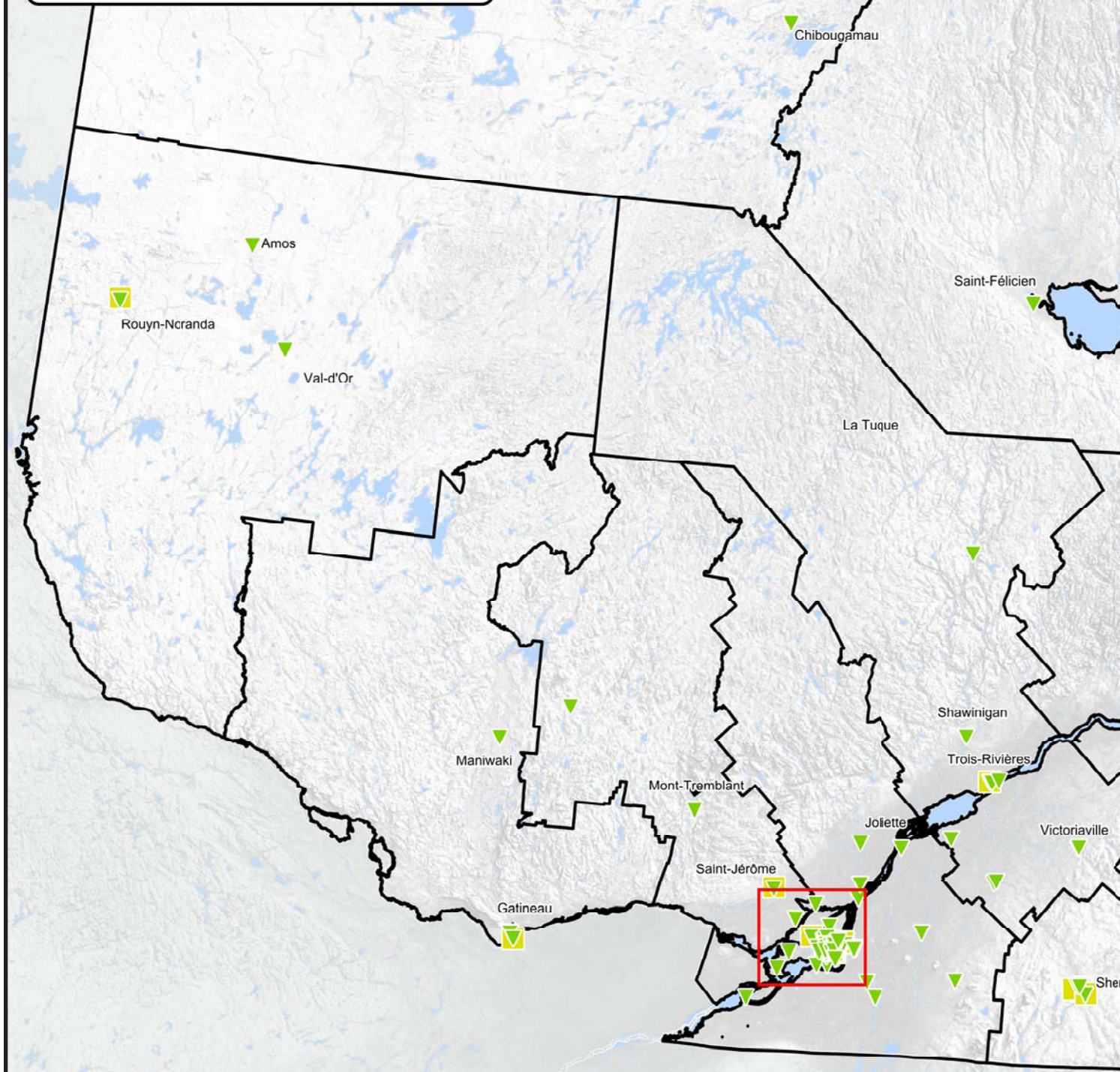
Production : Service de l'information décisionnelle et de la géomatique,
Direction des statistiques et de l'information décisionnelle.

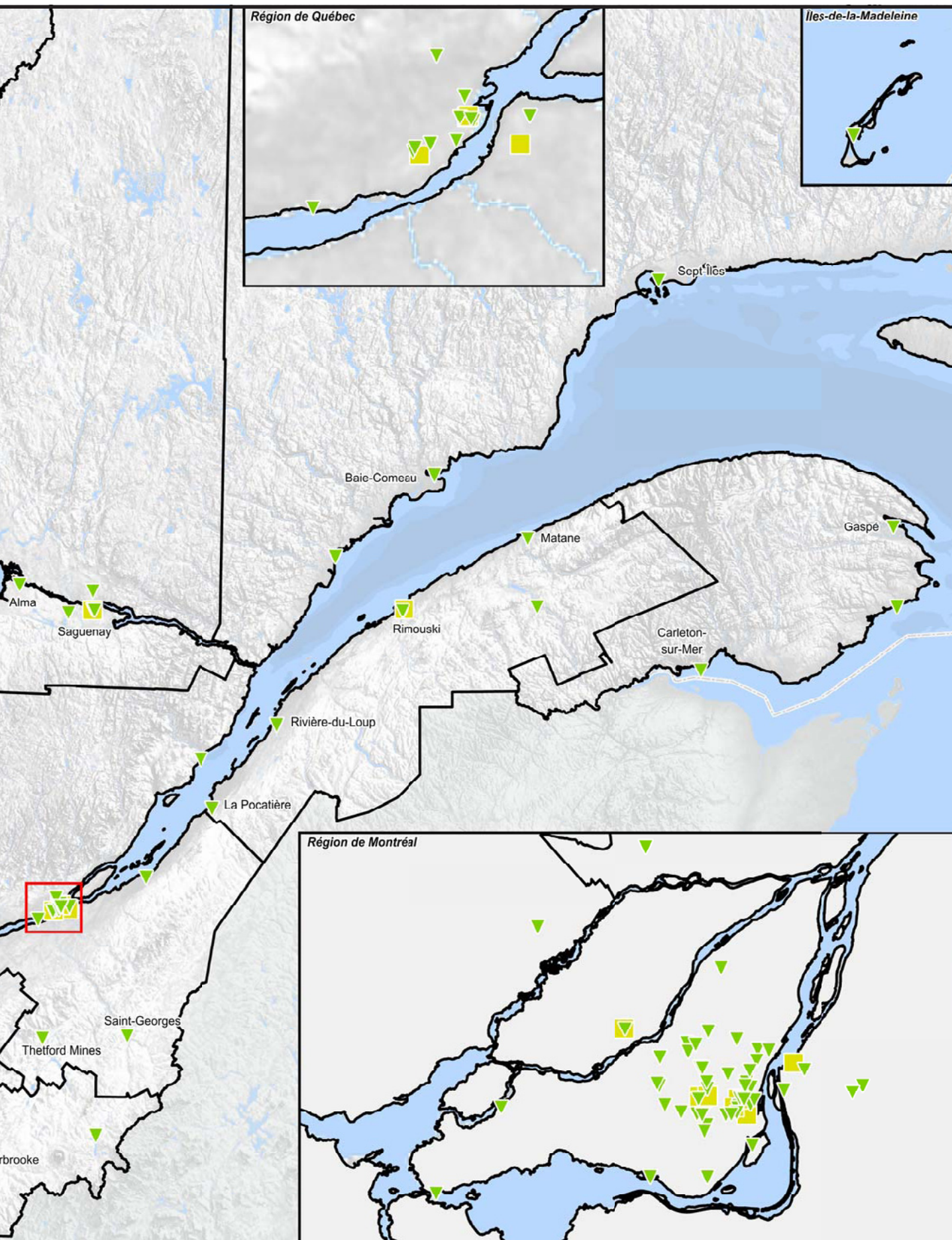
Sources: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Cette réalisation cartographique ne constitue
pas un document légal.

Novembre 2012

Éducation,
Loisir et Sport
Québec 





L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
POUR TOUS

*Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie*

Québec 

mesrst.gouv.qc.ca